

Vaccination contre la rougeole

Formulaire inclus



Action requise !

Si vous recevez ce dépliant, c'est que vous ou votre enfant êtes visés par la vaccination contre la rougeole. Nous vous demandons de le lire attentivement jusqu'à la fin et de suivre les consignes qui vous concernent.

INFORMATION TRÈS IMPORTANTE SUR LA ROUGEOLE

En 2011, le Québec a été aux prises avec la plus importante épidémie de rougeole dans l'ensemble des Amériques depuis 2002. Lors de cette épidémie, près de 780 cas ont été déclarés. Les personnes touchées étaient en majorité des jeunes d'âge scolaire, âgés entre 5 et 19 ans. Il y a eu 88 hospitalisations; des complications ont été rapportées pour 64 cas dont 27 cas de pneumonie. Heureusement, aucun décès n'a été rapporté. Cette importante épidémie a nécessité une campagne de vaccination des personnes non vaccinées dans toutes les écoles du Québec. Lors de cette opération de vaccination de 2011, plusieurs familles québécoises n'ont pas retourné l'information pour documenter leur statut vaccinal. Puisque le virus circule toujours dans plusieurs pays, une éclosion de rougeole demeure possible. Nous vous demandons donc de bien vouloir prendre connaissance de ce dépliant, de compléter le formulaire ci-joint et de le retourner le plus rapidement possible afin de consigner les informations nécessaires en cas d'éclosion de rougeole dans l'école.

À qui s'adresse ce dépliant ?

- Aux enfants d'âge scolaire (les enfants âgés de moins de 14 ans doivent avoir le consentement de leur parent ou de leur tuteur).
- Aux membres du personnel de l'école

Êtes-vous considéré comme protégé contre la rougeole ?

Consulter le tableau ci-dessous pour vérifier si vous avez reçu le nombre de doses nécessaire pour être considéré comme protégé contre la rougeole.

Année de naissance	Nombre de doses de vaccin* à recevoir pour être considéré comme protégé contre la rougeole
Avant 1970	Population considérée comme protégée. Aucune dose n'est nécessaire.
Entre 1970 et 1979	1 dose, le jour de son 1 ^{er} anniversaire ou après
Depuis 1980	2 doses, dont la première le jour de son 1 ^{er} anniversaire ou après.

* Par exemple : antirougeoleux, RRO, MMR, Priorix.

Que devez-vous faire ?

- Fournir la preuve de vaccination ou la preuve que vous ou votre enfant avez eu la maladie à l'infirmière scolaire. Elle pourra vérifier si vous ou votre enfant êtes bien protégés. La preuve demandée peut être :
 - le carnet de vaccination;
 - une attestation du professionnel de la santé qui a donné le vaccin ou qui a traité la rougeole.
- En cas de doute ou en l'absence de la preuve demandée, faites-vous vacciner ou faites vacciner votre enfant. Il n'y a pas de risque à recevoir une autre dose de vaccin si on est déjà protégé contre la rougeole.
- Retourner le formulaire dûment rempli au personnel responsable de l'école en indiquant si vous consentez ou refusez la vaccination.

Il faut remplir et retourner le formulaire pour tous les élèves et le personnel, même si la vaccination est refusée.

- » **La rougeole est une maladie grave et très contagieuse qui s'attrape en respirant le même air qu'une personne atteinte.**
- » **La personne malade est contagieuse quatre jours avant et quatre jours après l'apparition des boutons.**
- » **La maladie dure une à deux semaines et au moins une personne sur dix doit être hospitalisée.**
- » **Elle peut causer des complications importantes, comme une infection des poumons ou du cerveau, voir même un décès.**

Les symptômes de la rougeole

- une forte fièvre,
- le nez qui coule,
- les yeux rouges et larmoyants,
- la toux,
- des boutons rouges sur le corps.

Qui est à risque ?

Les personnes à risque de contracter la rougeole sont celles qui ne sont pas vaccinées ou qui n'ont pas reçu toutes leurs doses de vaccin.

Pourquoi se faire vacciner ?

- Parce qu'il n'existe aucun traitement spécifique contre la rougeole. Des traitements de base peuvent être donnés pour atténuer les symptômes, par exemple des médicaments qui feront baisser la fièvre. Le meilleur moyen de prévenir la rougeole reste la vaccination.
- Parce que l'on continue d'avoir des importations de cas de la France et des pays européens. Ces pays sont encore fortement touchés par la rougeole et nous ne sommes pas à l'abri des importations. Il est donc normal de penser que des cas de rougeole se déclareront dans les prochaines années.
- Le nombre de gens vaccinés est actuellement insuffisant pour empêcher la rougeole de circuler. On ne peut donc pas se fier à la vaccination des autres pour éviter de l'attraper.

- Au Québec, au moins un enfant sur dix risque de contracter la maladie puis de la transmettre à d'autres élèves ou, encore, à des bébés, à des femmes enceintes ou à des personnes qui ne peuvent pas recevoir le vaccin (par exemple, une personne qui a le cancer ou qui a reçu une greffe d'organe).
- Parce que l'école est un milieu propice de transmission.

Vous pouvez réduire votre risque d'attraper la rougeole et de la transmettre

Si la rougeole apparaît dans l'école

- Les autorités prendront des mesures de protection.
- Les parents doivent garder leur enfant à la maison s'il est atteint de cette maladie et qu'il est encore contagieux. Cette consigne est aussi valable pour tout le personnel et les intervenants de l'école.
- La vaccination sera recommandée aux membres du personnel, aux intervenants et aux élèves de l'école qui ne sont pas adéquatement vaccinés ou qui n'ont pas de preuve de vaccination ou de preuve qu'ils ont déjà eu la maladie.

Important

Selon l'évolution de l'éclosion de rougeole dans l'établissement et afin de protéger sa santé ainsi que la santé des membres de son entourage, une personne non vaccinée pourrait se voir retirée de l'école jusqu'à la fin de l'éclosion.

Lorsque la personne se fera vacciner ou présentera une preuve de vaccination, elle pourra revenir à l'école.

Ces mesures sont nécessaires et efficaces pour éviter de nouveaux cas et diminuer la transmission de la rougeole en milieu scolaire.

Les efforts pour prévenir la transmission contribuent à la santé de tous.

Toutes les personnes qui reçoivent ce dépliant ont la responsabilité de remplir le formulaire de consentement ou de refus à la vaccination ci-inclus.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT OU DE REFUS À LA VACCINATION

Renseignements relatifs à la personne à vacciner

À remplir par le parent ou le tuteur d'un enfant de moins de 14 ans OU
par la personne âgée de 14 ans ou plus

NOM ET PRÉNOM À LA NAISSANCE

M	F
SEXE	

AN	MOIS	JOUR
DATE DE NAISSANCE		

NUMÉRO D'ASSURANCE MALADIE

AN	MOIS
DATE D'EXPIRATION	

ADRESSE

MUNICIPALITÉ PROVINCE

CODE POSTAL N° de téléphone où l'on peut vous joindre le jour

NOM ET PRÉNOM DE LA MÈRE

TÉLÉPHONE : RÉSIDENCE TRAVAIL

NOM ET PRÉNOM DU PÈRE

TÉLÉPHONE : RÉSIDENCE TRAVAIL

NOM ET PRÉNOM DU TUTEUR (S'IL Y A LIEU) :

TÉLÉPHONE : RÉSIDENCE TRAVAIL

INFORMATION SUR LA VACCINATION DE LA PERSONNE

Personne née AVANT 1970

Toute personne née avant 1970 est considérée comme protégée
contre la rougeole et NE DOIT PAS remplir les prochaines sections du
formulaire.

Personne née DEPUIS 1970

Les personnes nées depuis 1970 doivent vérifier si elles sont adéqua-
tement vaccinées ET en fournir la preuve¹. Dans le cas contraire, elles
doivent remplir les autres sections de ce formulaire.

VÉRIFIEZ, tout d'abord, laquelle des trois situations suivantes
s'applique à votre cas :

- 1. La personne est née entre 1970 et 1979, a reçu 1 dose de vaccin
contre la rougeole le jour de son 1^{er} anniversaire ou après ET peut
en fournir la preuve¹.**

Oui
 Non Ne sait pas ou ne peut pas interpréter le carnet

OU

- 2. La personne est née en 1980 ou après et a reçu 2 doses de vaccin,
dont la première le jour de son 1^{er} anniversaire ou après ET peut en
fournir la preuve¹.**

Oui
 Non Ne sait pas ou ne peut pas interpréter le carnet

OU

- 3. La personne a déjà eu la rougeole ET peut en fournir la preuve¹.**

Oui Non Ne sait pas

**Si vous avez répondu OUI à l'une des situations précé-
dentes, la personne est considérée comme protégée et :**

- NE DOIT PAS remplir les sections suivantes du formulaire et
- DOIT joindre au formulaire une preuve¹.

**Si vous avez répondu NON ou NE SAIT PAS, la personne est
considérée comme non protégée contre la rougeole et :**

- vous devez remplir et signer les sections suivantes du formulaire.

¹ PREUVE DE VACCINATION VALIDE :

le carnet de vaccination de la personne ou une photocopie du
carnet; **ou**, une attestation d'un médecin ou d'une infirmière portant
le nom des vaccins et les dates précises (jour, mois et année) de
vaccination; **ou**, une attestation d'un médecin qui certifie que la
personne a eu la rougeole et qui en précise la date ou à laquelle
est jointe une copie du résultat de laboratoire.

ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX DE LA PERSONNE À VACCINER

(À compléter seulement si vous consentez à la vaccination)

- 1. Réaction allergique grave à la suite d'un vaccin, qui a nécessité
des soins médicaux d'urgence :**

Oui Non

Si oui, préciser le vaccin : _____

- 2. Histoire d'allergie à un antibiotique appelé néomycine :**

Oui Non Ne sait pas

- 3. Problème du système immunitaire en raison d'une maladie
(leucémie, par exemple) ou d'un médicament pris actuellement
(chimiothérapie, par exemple) :**

Oui Non

Si oui, préciser : _____

- 4. Injection d'immunoglobuline au cours des dix derniers mois :**

Oui Non

- 5. Présentement enceinte :**

Oui Non Ne sait pas

**Si vous avez répondu OUI à l'une de ces questions,
une infirmière communiquera avec vous pour évaluer si
le vaccin peut être administré à la personne à vacciner.**

(verso)



DÉCISION

La vaccination est proposée aux personnes qui ne sont pas considérées comme protégées contre la rougeole.

Si vous ne pouvez pas fournir de preuve de vaccination ou de rougeole antérieure comme parent ou tuteur d'un enfant de moins de 14 ans, vous devez prendre la décision relative à la vaccination de votre enfant.

Si vous avez 14 ans ou plus, vous pouvez consentir vous-même à recevoir des soins de santé, y compris la vaccination.

Les explications vous permettant de prendre une décision éclairée vous sont fournies ci-après.

Après avoir lu les renseignements sur le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO), vous pouvez consentir ou refuser la vaccination en cochant la case appropriée. Vous devez ensuite apposer votre signature attestant que vous consentez ou que vous refusez.

Si vous consentez à la vaccination, vous devez remplir la section ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX DE LA PERSONNE À VACCINER.

CONSENTEMENT OU REFUS À LA VACCINATION

JE CONSENS à la vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons

JE REFUSE la vaccination contre la rougeole et je comprends que selon l'évolution de l'écllosion de rougeole à l'école et afin de protéger la santé des enfants ainsi que celle de leur entourage, une personne non vaccinée pourrait se voir retirée de l'école jusqu'à la fin de l'écllosion.

X
SIGNATURE DU PARENT, DU TUTEUR OU DE LA PERSONNE DE 14 ANS OU PLUS

DATE (ANNÉE / MOIS / JOUR)

À L'USAGE DU CSSS

Réservé à l'administration

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CENTRE DE VACCINATION

RSS _____ CSSS _____

NOM DE L'ÉCOLE _____

GROUPE CIBLÉ :

Élèves Autre

POUR LES ÉLÈVES, COCHER LE NIVEAU SCOLAIRE :

Maternelle Primaire Secondaire Autre

Informations relatives à la vaccination

PREMIÈRE DOSE

Vaccination indiquée Vaccination contre-indiquée

PRÉCISER LA CONTRE-INDICATION _____

LIEU DE VACCINATION :

École CSSS Autre

NOM DU VACCIN :

M-M-R II Autre,
nom du vaccin : _____

VOIE D'ADMINISTRATION :

S.-C. Dose administrée :
le contenu du format unidose

NUMÉRO DE LOT _____

SITE D'ADMINISTRATION :

Bras droit Bras gauche

DATE (ANNÉE / MOIS / JOUR) _____

NOTES _____

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____ HEURE _____

Validation du formulaire

NOMBRE DE DOSES DE VACCIN À ADMINISTRER :

Aucune dose 1 dose 2 doses

SI AUCUNE DOSE :

Preuve de vaccination adéquate Attestation maladie
 Sérologie positive Refus de la vaccination

FORMULAIRE VALIDÉ PAR :

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____

DEUXIÈME DOSE (s'il y a lieu)

Vaccination indiquée Vaccination contre-indiquée

PRÉCISER LA CONTRE-INDICATION _____

LIEU DE VACCINATION :

École CSSS Autre

NOM DU VACCIN :

M-M-R II Autre,
nom du vaccin : _____

VOIE D'ADMINISTRATION :

S.-C. Dose administrée :
le contenu du format unidose

NUMÉRO DE LOT _____

SITE D'ADMINISTRATION :

Bras droit Bras gauche

DATE (ANNÉE / MOIS / JOUR) _____

NOTES _____

SIGNATURE DE L'INFIRMIÈRE _____ HEURE _____

VACCIN RRO

MALADIES

Vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons

La ROUGEOLE cause :

- des rougeurs;
- de la toux;
- de la fièvre;
- une conjonctivite (yeux rouges);
- une atteinte de l'état général.

Les complications possibles sont :

- une otite (5 à 9 % des cas);
- une pneumonie (1 à 5 % des cas);
- des convulsions;
- des dommages permanents au cerveau (1 cas pour 1 000);
- la mort (1 cas pour 3 000).

La RUBÉOLE cause :

- des rougeurs;
- une enflure des ganglions;
- de l'arthrite (surtout chez les femmes).

Les complications possibles sont :

- la fausse couche chez la femme enceinte;
- des malformations chez le bébé dont la mère a fait la rubéole pendant la grossesse.

Les OREILLONS causent :

- de la fièvre;
- un mal de tête;
- une enflure des glandes situées près de la mâchoire.

Les complications possibles sont :

- une méningite (10 à 30 % des cas);
- la surdité;
- une infection des testicules;
- une infection des ovaires.

Au Québec, le seul vaccin contre la rougeole disponible est le vaccin combiné contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO). La personne qui reçoit ce vaccin se protège contre ces trois maladies et leurs complications. Il n'y a pas de risque à recevoir ce vaccin à nouveau si l'on est déjà protégé contre ces trois maladies.

Le vaccin

La vaccination est le meilleur moyen de protection contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et leurs complications. La protection dure toute la vie. Les enfants reçoivent le vaccin RRO combiné avec le vaccin contre la varicelle à l'âge de 12 mois. Puis, une 2^e dose du vaccin RRO leur est donnée à l'âge de 18 mois.

Le vaccin RRO est sécuritaire. La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les symptômes ressentis ne sont pas nécessairement causés par le vaccin.

Une femme qui reçoit le vaccin doit éviter de devenir enceinte au cours du mois suivant la vaccination.

Comme pour tout médicament ou produit biologique, une réaction allergique reste possible. Si une réaction allergique grave devait survenir, elle débiterait dans les minutes qui suivent, et la personne qui administre le vaccin peut traiter cette réaction. C'est pourquoi il est recommandé de demeurer sur place au moins 15 minutes après l'administration du vaccin.

RÉACTIONS

Les RÉACTIONS possibles au vaccin sont :

- De la douleur, de la rougeur, un gonflement à l'endroit où l'injection a été faite (1 à 9 %).
- Une fièvre légère (10 à 49 %) et des rougeurs non contagieuses (1 à 9 %) entre la 5^e et la 12^e journée suivant la vaccination.
- Une fièvre élevée (1 à 9 %), des frissons (1 à 9 pour 1 000), des convulsions (1 à 9 pour 10 000).
- De l'irritabilité, de la somnolence, une conjonctivite, de la diarrhée (1 à 9 %).
- Des douleurs aux jointures (1 à 9 % des enfants, 10 à 49 % des adultes).
- Une enflure des ganglions et des glandes situées près de la mâchoire (1 à 9 pour 1 000).
- Une diminution temporaire des cellules sanguines qui aident à la coagulation du sang (1 à 9 pour 100 000).
- Des problèmes neurologiques (moins de 1 pour 1 million).

Ce qu'il faut faire :

- Appliquer une compresse humide froide à l'endroit où l'injection a été faite.
- Prendre un médicament du type acétaminophène ou ibuprofène si la température est de 38,5 °C ou plus.
- Consulter un médecin selon la gravité des symptômes.



Pour avoir plus d'information sur la maladie ou le vaccin, consultez :

- l'infirmière scolaire;
- un professionnel de la santé;
- le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux au www.msss.gouv.qc.ca/vaccination;
- le service téléphonique Info-Santé, au 8-1-1.

msss.gouv.qc.ca/vaccination

**Santé
et Services sociaux**

Québec

